

AVIS PUBLIC CONJOINT

Conformément à la loi, prenez avis que le comité administratif de la MRC de Brome-Missisquoi et le conseil des maires de la MRC de La Haute-Yamaska ont adopté, lors de leurs séances ordinaires respectives du 9 juillet 2025, la résolution suivante :

ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR LE CIRCUIT INTERRÉGIONAL DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES ENTRE LA MRC DE BROME-MISSISQUOI ET LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT que l'article 48.24 de la Loi sur les transports prévoit que la tarification des usagers pour le transport en commun peut être modifiée par une résolution adoptée en ce sens par la MRC;

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir une tarification pour le circuit interrégional de transport collectif de personnes entre la MRC de Brome-Missisquoi et la MRC de la Haute-Yamaska;

La tarification suivante du circuit interrégional de transport collectif de personnes entrera en vigueur à compter du 16 août 2025 :

- Aller simple : 5 \$
- Carnet de 10 billets : 40 \$

ADOPTÉ

Le procès-verbal desdites séances sera approuvé lors de sessions ultérieures.

Copies conformes données à Cowansville et Granby, ce 10 juillet 2025.

La greffière-trésorière,
MRC de Brome-Missisquoi
Mélanie Thibault



La greffière-trésorière adjointe,
MRC de La Haute-Yamaska
Valérie Leblanc

